

Bilan incertain du dialogue Nord-Sud

Le dialogue n'a connu aucune percée qui se compare aux effets spectaculaires du renchérissement pétrolier. Qui plus est, les négociations Nord-Sud se sont déroulées sur la toile de fond de revendications d'un nouvel ordre économique international si radicales et englobantes que les progrès réalisés s'en trouvent nécessairement diminués en comparaison. Je ne prétends pas que le dialogue ait progressé de façon satisfaisante. Je crois qu'il est urgent d'aller de l'avant beaucoup plus vite. Mais je crois aussi que nous risquons de perdre notre sens de l'ordre des grandeurs - et peut-être l'optimisme nécessaire à la poursuite du dialogue - si nous n'arrivons pas à évaluer les réussites en fonction de la nature même des questions, de la période relativement courte pendant laquelle elles ont été sérieusement débattues et de la difficulté du contexte économique.

Il y a eu un certain nombre d'ententes majeures et d'initiatives concrètes. Le Système généralisé de préférences, négocié à la CNUCED II en 1968 et largement adopté au début des années 70, a beaucoup contribué à l'amélioration de la position commerciale des pays en développement. La Conférence sur la coopération internationale et le développement a débouché sur un Programme spécial d'action d'un milliard de dollars pour accélérer le transfert de ressources vers les pays les plus pauvres du tiers monde. Le FMI a été le théâtre de changements importants, notamment la mise en place de mécanismes pétroliers spéciaux et de nouvelles facilités pour aider les ajustements de balance des paiements sur de plus longues périodes et pour des montants plus importants. Il y a également eu une entente visant le transfert vers les pays en développement d'une part importante des recettes tirées des ventes d'or du FMI. Le Programme intégré pour les produits de base, accepté en principe lors de la CNUCED IV en 1976, a servi de base à la négociation d'un fonds commun, finalement menée à terme il y a deux semaines, ainsi qu'à la conclusion d'accords sur des produits spécifiques comme celui intervenu sur le caoutchouc plus tôt cette année. À cet égard, j'ai pu annoncer la semaine dernière à Kuala Lumpur que le Canada avait décidé de signer cet accord. Le consensus établi à la Conférence sur le droit de la mer sur la désignation des ressources des fonds marins de la haute mer comme patrimoine commun de l'humanité et la création d'une Autorité internationale des fonds marins est une étape innovatrice dans les rapports au sein de la communauté des nations et promet d'avantager considérablement le tiers monde. Enfin, la Conférence de la CNUCED sur les pratiques commerciales restrictives tenue au printemps a donné lieu au premier grand accord international en la matière.